

COMMUNE DE VILLENAVE-PRES-MARSAC

PROGRAMME VOIRIES COMMUNALES 2016

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Commune de VILLENAVE-PRES-MARSAC
65500 VILLENAVE6PRES-MARSAC

Personne responsable du Marché : Madame le Maire de VILLENAVE-PRES-MARSAC

2 - PROCEDURE DE PASSATION

Consultations d'entreprises sur la base d'une procédure adaptée (article 26.II du code des marchés publics)

La monnaie de compte du marché est l'EURO.

3 - OBJET DU MARCHÉ

Programmation voirie communales 2016

Les travaux consistent : préparation des voies
caniveaux type CC2
maçonneries diverses
enduits superficiels

4 - RENSEIGNEMENTS SUR LA CONSULTATION

Madame le Maire
65500 VILLENAVE-PRES-MARSAC
TEL : 05.62.31.12.12 (Mercredis après-midi)

5 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

LUNDI 04 AVRIL 2016 à 12 HEURES

6 - ADRESSE OU LES OFFRES DOIVENT ETRE REMISES

Mairie de VILLENAVE-PRES-MARSAC
65500 VILLENAVE-PRES-MARSAC

7 - RENSEIGNEMENTS ET JUSTIFICATIONS DEMANDES :

Renseignements demandés en application des articles 45 et 46 du Code des marchés publics.

8 - CRITERES D'ATTRIBUTION :

Compte tenu de l'objet du marché, les critères retenus pour le jugement des offres sont le prix (90 %)
- la valeur technique des prestations (10 %)

9 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

90 jours à compter de la date limite de remise des offres
Les prix sont réputés fermes et définitifs

10 - DELAI DE PAIEMENT :

Conformément au code de la comptabilité publique, les délais de paiement sont fixés à 30 Jours à compter de la date de réception de la situation par le maître d'ouvrage.

11 - DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX :

Deux mois (2 mois) à compter de la date de délivrance de l'ordre de service de commencer les travaux.

12 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION

MERCREDI 02 MARS 2016

LE MAIRE

Thérèse PEYCÈRE

Th. Peycère

